

BULLETIN ÉDITÉ  
AVEC  
LE SOUTIEN DE



**CAMIF**  
*Faites le choix du vrai*



S O M M A I R E • F É V R I E R 2 0 0 6

Le comité de rédaction attend et reçoit vos informations, vos suggestions, vos articles à l'adresse de  
**l'inspection académique,**  
**cellule communication,**  
**cité administrative,**  
**boulevard Armand Duportal, bâtiment F**  
**B.P. 40303 31003 Toulouse cedex 6**  
**ia31-pub@ac-toulouse.fr**  
et reste à votre écoute au **05-34-44-87-02**  
du lundi au vendredi  
de 8.00 à 17.00



- **4 LE DOSSIER :**  
**“LES EGPA”**
- 4 INTRODUCTION
- 5 LES EGPA : POUR QUELS ÉLÈVES ?
- 6 QUELLE FORMATION DANS LES EGPA ?
- 15 LES STAGES EN ENTREPRISE ET EN RÉSEAU
- 18 UN EXEMPLE DE PROJET DE MISE EN RÉSEAU
- 19 APRÈS LE SEGPA
- 21 L'EREA DE MURET
- 22 LES SEGPA DANS LE DÉPARTEMENT : ÉTAT DES LIEUX
- 27 TÉMOIGNAGES
- 30 INFORMATIONS PRATIQUES

Directeur responsable:-  
Jean Rafenomanjato  
Conception graphique:-  
Daniel Giltaix  
Impression:-  
Graphic Pyrénées  
Dépôt légal:- avril-1992  
ISSN:- 1165-0583  
Ce n° a été imprimé  
à 2 500 exemplaires

L'AVENIR PASSE PAR L'ÉCOLE

# LES EGPA

## INTRODUCTION

### • PETIT RAPPEL

Faire acquérir aux élèves connaissant les plus lourdes difficultés scolaires à la fin de l'école élémentaire une autonomie et les acquisitions suffisantes pour préparer une formation qualifiante; telle est la finalité de l'enseignement général et professionnel adapté (EGPA).

L'EGPA est dispensé dans les collèges ayant une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA/LEA).

Les SEGPA ont définitivement succédé en 1996 aux anciennes sections d'éducation spécialisée (SES) créées en 1965 et mises en œuvre à partir de 1967. Mise en route en 1989, la rénovation des SEGPA s'est poursuivie et complétée au cours des dernières années pour s'inscrire pleinement dans le cadre général de la formation du collège.

Les EREA sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ), établissements d'éducation spécialisée. Leur mission est de prendre en charge des enfants et des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Anciennement écoles nationales de perfectionnement (ENP), ces établissements ont aujourd'hui plus d'un demi-siècle d'existence.

En Haute-Garonne, nous avons 21 SEGPA et 1 EREA/LEA à Muret.

### • OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES EGPA

Ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs assignés au système éducatif: permettre à tout élève, à l'issue de la scolarité obligatoire, d'accéder à une formation qualifiante de niveau V.

Leur fonction est d'assurer pour ces élèves (qui ne semblent pas devoir ultérieurement relever d'une prise en charge COTOREP) une insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire de travail.

En ce sens, les enseignements, durant la scolarité en collège, doivent tendre à développer au mieux les compétences des jeunes, dans les domaines de l'enseignement général, technologique et professionnel, afin de leur permettre d'engager à terme, chaque fois que possible, une formation professionnelle qualifiante en milieu « ordinaire » (Lycée professionnel

ou une formation en apprentissage en CFA pour obtenir un CAP, voire un BEP ensuite).

### • L'ÉLÈVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

La spécificité des EGPA n'est pas liée aux contenus d'enseignement, ni aux disciplines, mais repose sur des principes et méthodes pédagogiques qui, sans leur être propres, trouvent un point d'application particulier. Une plus large place est accordée aux situations concrètes.

D'ailleurs la circulaire de mise en œuvre insiste sur:

- la nécessité de redonner à l'élève un statut d'acteur en restaurant sa confiance en lui-même et dans sa capacité à apprendre, en l'aidant à une prise de conscience de ses compétences et de ses acquis,
- la nécessité de proposer une prise en charge personnalisée, un accompagnement individuel, un processus d'apprentissage centré sur l'élève, une implication de l'élève dans sa propre évaluation dynamique,
- l'exigence simultanée d'une réflexion :
  - sur le fonctionnement collectif: organisation des groupes, de la classe, relations des élèves de SEGPA au sein du collège
  - sur la qualité des relations adultes/jeunes et des relations entre adultes dans le cadre d'une démarche de projet qui prend diverses formes.



## LES EGPA: POUR QUELS ÉLÈVES ?

### Les EGPA s'adressent à :

- **des élèves qui**, à la fin de leur cursus à l'école élémentaire, ne maîtrisent pas les compétences de base du cycle 3 mais qui maîtrisent les compétences de base du cycle 2.

Jusqu'alors, l'équipe éducative réunie, après avoir constitué le dossier, proposait la saisine de la CCPE pour instruction. Il était ensuite transmis à la CCSD qui se prononçait sur l'orientation en EGPA.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CDES et ses sous-commissions CCPE et CCSD disparaissent.

Une nouvelle commission est créée : la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) qui sera dorénavant chargée des orientations en SEGPA et EREA.

Les critères d'orientation ne changent pas, les secrétaires de la CDOEA constitueront le dossier qui sera instruit et traité pour orientation lors des séances plénières de cette commission.

- **des collégiens qui** présentent de grandes difficultés scolaires. Ainsi il peut y avoir des orientations en SEGPA en fin de 6<sup>e</sup> ou en fin de 5<sup>e</sup>. Au-delà, cela pose des problèmes de validité de la réponse apportée à la grande difficulté scolaire.

- **des élèves qui** relèvent d'un établissement ou service du secteur médico-éducatif, dans le cadre d'un projet d'intégration scolaire individualisé comportant un soutien spécialisé.



Tout au long de l'instruction du dossier, les parents sont consultés et ceci dès l'équipe éducative. Quand l'orientation est prononcée, ils peuvent l'accepter ou la refuser en déposant un simple recours auprès de la commission d'affectation.

Les décisions d'orientation sont révisées dans un délai qui ne peut excéder deux ans (dans notre académie, ces révisions sont pratiquées à l'issue des classes de 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>). Elles sont l'occasion de recenser les éléments constitutifs du projet soit pour des réorientations en cours de formation soit pour le choix d'un dispositif à l'issue de la formation commune.

Attention : la SEGPA n'étant pas une structure délivrant du soin, à l'instar des instituts thérapeutique — éducatif — pédagogique (ITEP), elle n'a pas vocation à accueillir des élèves présentant des troubles graves du comportement.

Le public des EREA ne se différencie pas de celui des SEGPA en termes de compétences scolaires. Les orientations en EREA sont prononcées pour des élèves dont la situation familiale requiert l'internat (domicile éloigné du lieu d'étude ou nécessité d'éloigner le jeune de sa famille) ou qui veulent poursuivre une formation qualifiante en EGPA.

Les critères retenus pour procéder à l'orientation en SEGPA sont essentiellement de deux ordres :

- pédagogiques : les élèves présentent des difficultés scolaires graves et persistantes ; ils « ne maîtrisent pas toutes les compétences attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent a fortiori des lacunes importantes

Un dossier d'orientation se compose de quatre fiches : pédagogique, psychologique, médicale, sociale. Il est indispensable de réunir l'ensemble de ces fiches pour que les commissions puissent statuer en toute connaissance de cause. La définition de ce dossier a été donnée par les circulaires n° 76-156 et n° 31 du 24-4-1976 sur le fonctionnement des commissions.



dans l'acquisition des compétences prévues à l'issue du cycle des approfondissements ». On constate donc que les difficultés scolaires sont à apprécier selon deux axes : diachronique, car il s'agit de difficultés persistantes qui ont marqué l'ensemble du cursus scolaire, synchronique, puisqu'au moment d'accéder au collège, l'élève présente un écart très significatif en ce qui concerne les compétences attendues.

- psychologiques : ces adolescents « présentent sur le plan de l'efficacité intellectuelle des difficultés et des perturbations qui ne peuvent être surmontées ou atténuées que sur plusieurs années et qui, sans relever du retard mental selon les critères définis par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S), se traduisent par des inca-

pacités et des désavantages tels qu'ils peuvent être décrits dans la nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages (arrêté du 9 janvier 1989) ».

En revanche, ne doivent pas être orientés en SEGPA : les élèves dont l'échec n'est dû qu'à des problèmes de comportement ou de maîtrise de la langue, les élèves qui peuvent tirer profit d'une mise à niveau grâce aux différents dispositifs de consolidation du collège.

L'orientation en SEGPA permet l'accès au collège d'élèves qui, en dehors de ce dispositif, n'auraient pu y être utilement admis. Elle se doit d'être pour eux un instrument de progrès et de promotion.

## QUELLE FORMATION DANS LES SEGPA ?

### 1. Principes essentiels

L'élève de SEGPA est un collégien pour lequel l'objectif de formation visé est un diplôme de niveau V : cela implique qu'il soit, tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la vie scolaire, un collégien à part entière ; la professionnalisation progressive des enseignements n'est pas un prétexte pour le maintenir à l'écart de la culture. Il importe, à ce titre, d'éliminer les séquelles de traditions parfois discriminatoires dans les pratiques, en particulier dans l'organisation de la vie scolaire de l'établissement. Il s'agit d'un enjeu majeur sur le plan éducatif qui seul peut rendre crédible une authentique éducation à la citoyenneté, objectif commun à tous les dispositifs de formation du collège.

La SEGPA dispose certes de modes de fonctionnement originaux (en particulier par la qualification professionnelle des enseignants qui lui sont spécifiquement attachés) mais qui appartiennent de plein droit aux enseignements du second degré.

Ceux-ci doivent, dans le cadre de la complémentarité avec les enseignements dispensés par les professeurs de collège, constituer des atouts pour permettre à des élèves particulièrement fragiles de restaurer une image positive d'eux-mêmes et de réinvestir leur fonctionnement cognitif, conditions de réussite des EGPA

Les élèves de SEGPA peuvent ainsi participer régulièrement à des activités d'enseignement en étant associés à des élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> d'enseignement général du collège.

Nous pouvons rappeler que les objectifs de la formation en collège depuis 1995, sont de donner une formation générale ayant pour objet de permettre aux élèves :

- « d'acquérir les savoirs et savoir-faire fondamentaux constitutifs d'une culture commune »,
- « d'acquérir les repères nécessaires à l'exercice de leur citoyenneté et aux choix d'orientation préalables à l'insertion culturelle, sociale et professionnelle future ».

Cependant, cette formation doit se diversifier dans ses modalités pédagogiques pour répondre à l'hétérogénéité des élèves concernés, incluant sans ambiguïté possible les élèves en très grande difficulté ou handicapés.

Les classes sont en effectif réduit (16 maximum) et les pratiques pédagogiques laissent une large place aux situations concrètes.

Le projet de la SEGPA s'inscrit dans le champ plus large du projet d'établissement du collège. Il a cependant une finalité qui lui est spécifique : la mise

en œuvre des EGPA exige que soit conduite une double politique d'ouverture sur le collège et sur l'environnement social, scolaire et professionnel. En ce sens, le travail effectué au sein des EGPA



s'inscrit pleinement dans le cadre plus général de la mission d'insertion attribuée aux établissements scolaires.

## 2. L'organisation et les orientations pédagogiques de la formation

Cette formation reprend les 3 cycles de collège avec quelques spécificités :

- le cycle d'adaptation (classe de 6<sup>e</sup>) au collège : l'objectif est d'accueillir les élèves et faciliter leur adaptation. L'accent est mis sur l'enseignement de la technologie qui doit commencer dès cette première année de collège,
- le cycle central (classes de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) : il est

important de noter que, dès la deuxième année du cycle central, dans le cadre de l'enseignement de la technologie, les élèves peuvent accéder aux ateliers de la SEGPA et utiliser des machines de production. Il est absolument indispensable que cet accès aux ateliers ainsi que l'utilisation des machines de production s'effectuent en conformité avec la législation du travail. À partir de cette deuxième année



du cycle central, les élèves peuvent également effectuer de courts stages en entreprise.

– le cycle d'orientation (la classe de 3<sup>e</sup>) : l'objectif est d'engager un travail préparatoire à l'orientation vers une structure de formation qualifiante. Il se traduit, au sein de la SEGPA, par une première formation professionnelle, inscrite dans un champ professionnel et des champs connexes. Au cours de ce cycle, les programmes et les référentiels de CAP sont pris en compte dans la mise en œuvre de la formation. L'élève effectue au moins un stage en entreprise, ce stage servant également de support à la rédaction du dossier présenté dans le cadre des épreuves du CFG (certificat de formation générale).

Des stages et séquences en entreprises peuvent être organisés, dès la deuxième année du cycle central (la quatrième), pour permettre aux élèves de

mieux appréhender le monde de l'entreprise et de les aider à la construction de leur projet personnel et du projet de formation auquel il participe.

Ces stages, dont les finalités et les modalités sont diverses, selon l'âge des élèves, l'objectif pédagogique visé, le moment de la scolarité où ils se déroulent, s'inscrivent également dans une organisation pédagogique concertée au sein de l'équipe et contribuent, de différentes manières, à la préparation de la validation des acquis (épreuves orales du CFG, stages ou séquences en entreprises obligatoires pour certains CAP).

Il importe de rechercher les conditions d'une véritable complémentarité des lieux de formation et non une simple juxtaposition. Pour certains stages, il devient utile d'envisager la mise en place d'un véritable tutorat. (Voir chapitre « stages en entreprise et en réseau »).

### 3. L'organisation des enseignements

Elle est assurée dans le cadre d'une dotation horaire qui « demeure identifiée au sein de la dotation horaire globale du collège »

#### • ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Il est principalement assuré par des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés, titulaires soit du CAEI (option DI ou F), soit du CAAPSAIS (option F), CAPA-SH actuellement.

Les finalités de l'enseignement « ne sauraient être fondamentalement différentes de celles poursuivies dans les autres enseignements du collège. »

En conséquence, les références sont prioritairement celles des programmes du collège, même si en classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, certaines activités (dans les ateliers de la SEGPA ou durant les périodes de formation en entreprise) sont développées à partir des référentiels professionnels et permettent à l'élève d'acquérir les compétences professionnelles du champ dans lequel s'inscrit la formation qu'il reçoit.

Il est rappelé à cet égard que :

– l'enseignement de chaque discipline est conçu dans la perspective de l'accès des élèves à la culture de leur époque, toutes contribuent à leur formation générale mais sont également des supports d'enrichissement dans une perspective de maîtrise de la langue ;

– dans toutes les disciplines, les situations d'apprentissage sont avant tout des situations-problèmes, des situations de recherche, qui stimulent la curiosité et l'envie d'apprendre ; elles doivent être complétées par des situations d'entraînement et de réinvestissement ; il appartient à l'enseignant d'aider l'élève à réinvestir des compétences acquises dans d'autres contextes, de faciliter les « transferts » ;

– la maîtrise de la langue est un objectif fondamental ; soulignons ici l'importance attachée d'une part, à la variété des supports disciplinaires comme point de départ de situation de communication (écoute et échanges), d'autre part, à la place qui doit être accordée à la recherche de qualité dans la communication orale.

La participation des enseignants du collège s'avère une composante majeure, sur le plan pédagogique, de l'ouverture de la SEGPA au sein du collège. Dès le cycle d'adaptation, elle permet de compléter l'enseignement dispensé par les enseignants spécialisés, plus particulièrement en EPS, en langue vivante (l'anglais au collège La Reynerie), dans les disciplines expérimentales, en technologie et rarement dans les disciplines artistiques.

Elle est également une nécessité pour assurer aux élèves, dans les meilleures conditions, les horaires d'enseignement auxquels ils ont droit.

• **PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Elle est assurée par des professeurs de lycée professionnel.

• **ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE**

Deux disciplines ont une dimension particulière et spécifique à la SEGPA :

- la vie sociale et professionnelle (VSP) qui ne fait pas partie des disciplines de collège et qui doit donc également s'appuyer sur les apprentissages effectués dans d'autres champs disciplinaires ;



plinaires ; l'enseignement de cette « discipline », qui a pour caractéristique d'être au croisement de plusieurs champs, a un objectif clairement défini : « aider l'adolescent à devenir responsable et autonome dans les domaines familial, social et professionnel.

– la technologie qui n'est pas une discipline spécifique à la SEGPA, mais doit faire l'objet d'un traitement spécifique, puisqu'à partir de la 4<sup>e</sup>, l'enseignement s'appuie sur des supports empruntés à différents champs professionnels ; en classe de 3<sup>e</sup> cet enseignement s'inscrit dans une première approche de formation professionnelle « dans le cadre d'un champ professionnel dont les formations diplômantes correspondantes sont clairement identifiées. Les contenus des activités sont issus des programmes et des référentiels de CAP ».

Cet enseignement qui débute au cycle d'adaptation est organisé en prenant compte des ressources de chaque établissement : selon les cas, et selon les compétences acquises par les enseignants, il peut être assuré par des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés, des professeurs de technologie du collège ou des professeurs de lycées professionnels.

## L'ENSEIGNEMENT DE LA TECHNOLOGIE EN SEGPA

**En classe de 6<sup>e</sup>** Les enseignements technologiques du cycle d'adaptation sont dispensés dans des conditions similaires à celles préconisées en technologie du programme général du collège.

**En classe de 5<sup>e</sup>** La plus large part est accordée à « l'expérimentation et à la manipulation ». Les activités technologiques devront conduire à :

- « développer les compétences auxquelles la formation professionnelle fait appel,
- prévoir les étapes nécessaires à la réalisation d'un projet,
- élaborer des procédures et des savoir-faire adaptés à la situation,
- organiser un poste de travail ».

Elles donneront également lieu à « un travail d'éducation à la santé, à la sécurité... ».

**En classe de 4<sup>e</sup>** Conformément aux directives de la circulaire ministérielle du 20 juin 1996 portant sur la rénovation des SEGPA, chaque élève bénéficiera en classe de 4<sup>e</sup> d'une formation technique diversifiée et abordera un champ professionnel et des champs connexes à partir de la classe de 3<sup>e</sup>.

En permettant ainsi l'accès à divers champs de formation, ce mode de fonctionnement devrait pouvoir aider chaque élève à construire son projet professionnel en fonction des goûts et des compétences qui émergeront de sa pratique dans les domaines techniques explorés.

Les projets techniques mobiliseront plusieurs technologies et s'appuieront sur des supports qui pourront être professionnels. L'enseignement sera dispensé dans les ateliers de la SEGPA. L'utilisation de machines de production pourra prendre place dans cette phase de la formation.

**En classe de 3<sup>e</sup>** Les activités sont liées aux programmes et référentiels de CAP.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE EN EGPA

OBJECTIFS DE FORMATION	EGPA			LP / CFA	
	6ème	5ème	4ème	3ème	
<p>Initiation à la technologie et à la démarche de projet technique</p> <p>Développement des compétences requises pour tous les champs de formation professionnelle. Contribution à l'éducation à l'orientation. Information sur les différents secteurs d'activités économiques, les différents parcours de formation. Contribution à l'éducation à l'orientation, à l'émergence d'un projet de formation.</p> <p>Développement des compétences requises dans un champ professionnel et/ou des champs connexes. Aide à la détermination d'un projet professionnel et d'un projet de formation diplômante.</p>	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE				
		<p>TECHNOLOGIE GÉNÉRALE TECHNOLOGIE PROFESSIONNELLE</p> <p>Expérimentations, Manipulations à partir de projets mono-technologiques</p>	<p>Réalisation de projets pluri- technologiques. Travaux sur les M.O. de la SEGPA. Stages courts en entreprises (découverte, sensibilisation)</p>	<p>PREMIÈRE FORMATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Formation qualifiante en référence à un champ professionnel et à des champs connexes. Travaux dans les ateliers de la SEGPA. Stages professionnels en entreprises.</p>	<p>FORMATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Formation professionnelle diplômante.</p>

### 4. Le certificat de formation générale (C.F.G.)

Les élèves de troisième doivent être en mesure de s'y présenter. Il peut constituer un facteur de motivation et l'occasion pour l'élève de connaître une situation d'examen permettant d'accéder à une première certification (même si elle ne concerne que le champ de l'enseignement général).

En revanche, la préparation des élèves à l'examen ne doit pas conduire les enseignants à fixer des objectifs d'apprentissage réduits aux seules compétences vérifiées à l'examen.

Cette remarque concernant la préparation aux épreuves du CFG vise bien évidemment à éviter une polarisation sur le « niveau 1 » des référentiels de CAP et s'inscrit plus largement dans une mise au point relative aux formes et objectifs de l'évaluation :

- si une évaluation sommative est nécessaire pour faire le point périodiquement, l'évaluation-bilan n'est pas ce qui organise le développement des apprentissages, ce qui donne sens à l'enchaînement des séquences didactiques ;

- l'évaluation formative a pour fonction « d'aider l'élève à prendre conscience de ce qu'il sait et de ce qu'il sait faire, prise de conscience indispensable à la construction de nouveaux savoirs et savoir-faire » ; le rôle de l'enseignant est ici essentiel.

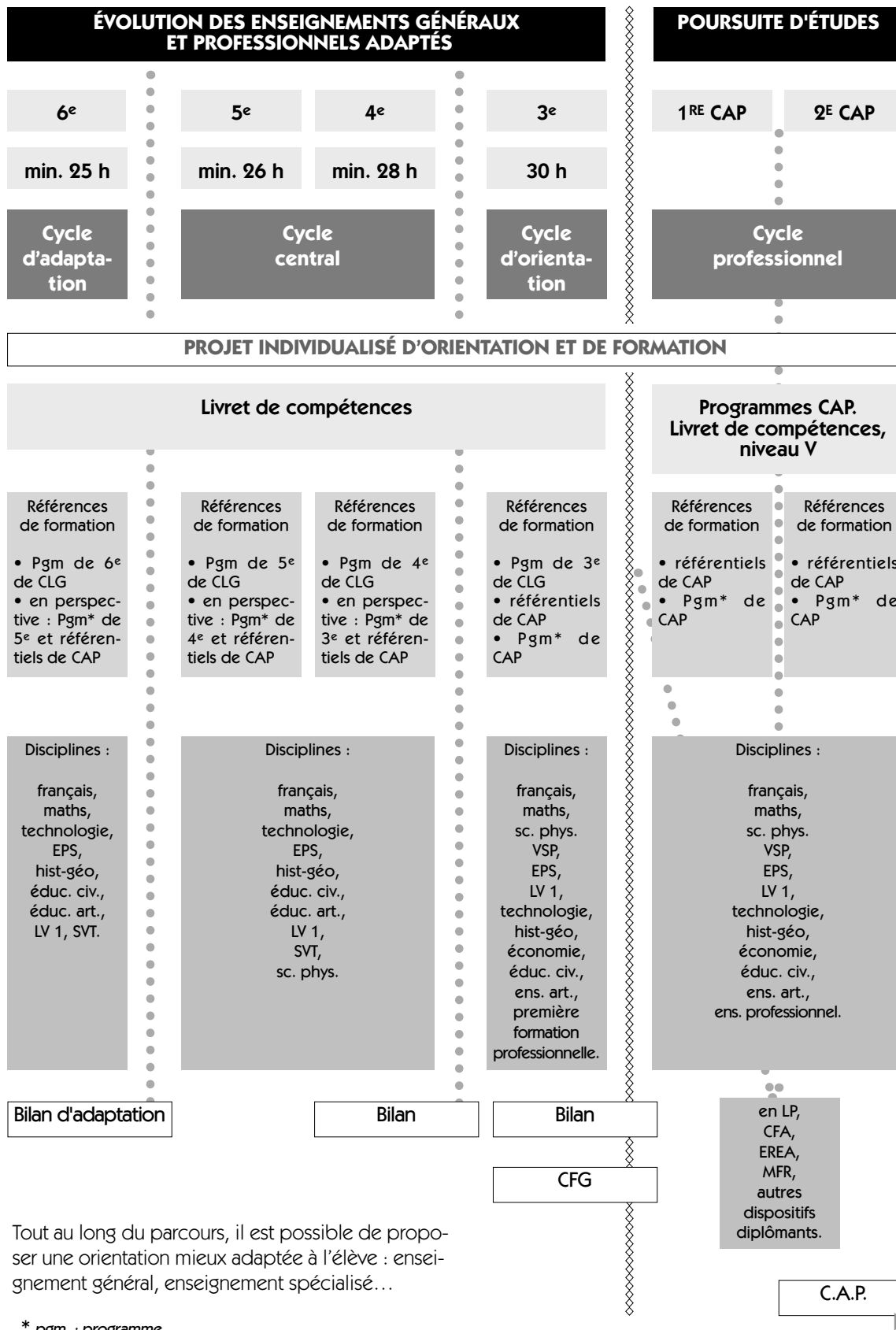
À tout moment, nous situerons l'élève dans une perspective de formation qualifiante et notre démarche tentera de n'en négliger aucune étape particulièrement en matière d'évaluation, qu'il s'agisse du positionnement au regard des référentiels de CAP (niveau 1 mais aussi au-delà si possible), C.F.G. ou validation des acquis par l'intermédiaire du livret de compétences.

Les fiches de positionnement seront dès la 6<sup>e</sup> en possession de l'élève.

Pour chaque séquence d'enseignement, il est important de préciser à l'élève les compétences qui seront « travaillées ».

De même, pour les séquences d'évaluation il conviendra de préciser à l'élève les compétences qui seront évaluées et éventuellement validées.

## PARCOURS D'UN ÉLÈVE DE SEGPA



Tout au long du parcours, il est possible de proposer une orientation mieux adaptée à l'élève : enseignement général, enseignement spécialisé...

\* *pgm.* : programme

## 5. L'éducation à l'orientation

L'émergence du projet personnel de l'élève donnera sens aux apprentissages. L'éducation à l'orientation que nous mettrons en œuvre dès l'arrivée du jeune collégien à la SEGPA (classe de 6<sup>e</sup>) devrait aider à la construction progressive d'un projet professionnel et du projet individuel de formation qui en découle.

Il s'agira de tenter de :

- créer, dans les situations d'apprentissage, les conditions d'accès à l'autonomie :
  - auto documentation au C.D.I.
  - auto-évaluation
  - expression des goûts, des intérêts, des qualités de l'élève par l'élève ;
- développer l'accès à une information diversifiée ;
- donner à l'élève les moyens de donner du sens à ce qu'il vit dans l'établissement ;

• aider l'élève à :

- connaître son environnement économique et social, les divers champs professionnels, les métiers qui les composent,
- connaître les dispositifs et les parcours de formation,
- construire un projet personnel réaliste,
- Impliquer sa famille dans ce projet.

Les familles des élèves de 3<sup>e</sup> seront conviées à une réunion. Cette rencontre permettra de rappeler les objectifs et l'organisation des enseignements dispensés à ce niveau du dispositif d'EGPA, de sensibiliser à la démarche d'éducation à l'orientation, d'échanger sur la place des parents dans l'aide à la détermination d'un projet professionnel et du projet de formation qui en résulte.



### Un exemple de mise en place de l'éducation à l'orientation : la SEGPA du collège La Reynerie

Une heure indiquée et fléchée dans les emplois du temps des élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> assurée par le professeur principal de la classe.

Une heure par semaine assurée par le professeur principal en barrette avec les PLP pour les élèves de 4<sup>e</sup>.

Deux heures par semaine assurées par le professeur principal en barrette avec les PLP pour les élèves de 3<sup>e</sup>.

#### RÉPARTITION DES COMPÉTENCES PAR NIVEAU À LA SEGPA DU COLLÈGE LA REYNERIE

6e 5e 4e 3e

		6e	5e	4e	3e
SE CONNAÎTRE	Manipuler et maîtriser le vocabulaire adapté (notamment adjectifs).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Parler de son histoire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Définir ses goûts.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Argumenter.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Choisir.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Travailler sur les représentations hommes/femmes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Préparer un entretien individuel.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SE DOCUMENTER	Chercher les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Manipuler les outils ONISEP.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Manipuler et maîtriser le vocabulaire adapté (notamment spécifique aux métiers).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Connaître les dispositifs de formation.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Savoir lire une plaquette de dispositif de formation (LP, CFA, MFR, etc.)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Connaître les différents diplômes.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Visiter le CIO.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Rencontrer la COPsy.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fréquenter un forum des métiers.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser les didacticiels spécifiques.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Connaître les fonctions et les besoins humains.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SE PROJETER	Visiter des LP.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Visiter des CFA.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Visiter le CFAS.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Suivre de mini-stages.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Assister à des portes ouvertes.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT	Rencontrer des professionnels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Visiter des entreprises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Assister au forum « Job été ANPE ».			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Rencontrer des professionnels de l'ANPE.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Travailler la mobilité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MAÎTRISER QUELQUES TECHNIQUES DE RECHERCHE	Savoir lire un plan (IGN, bus, métro, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Savoir téléphoner.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Savoir se présenter.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Savoir écrire une lettre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 6. Les réunions : des outils d'analyse et d'accompagnement

Type de réunions	Fréquence /Durée	Objectifs
Réunion de synthèse	Hebdomadaire 1 heure	<p>Elle permet d'assurer le suivi de chaque élève, de ses potentialités, des mesures d'aide nécessaires. En 3<sup>e</sup>, elles préparent des propositions d'orientation, l'une d'entre elles est arrêtée au cours du 3<sup>e</sup> trimestre.</p> <p>Il est souhaitable que puissent participer aux réunions de synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enseignants de la SEGPA intervenant directement auprès de l'élève ou des élèves concernés,</li> <li>- chaque fois que possible, les professeurs d'enseignement général du collège intervenant directement auprès de l'élève ou des élèves concernés,</li> <li>- les aides-éducateurs, les surveillants intervenant directement auprès de l'élève ou des élèves concernés,</li> <li>- le médecin scolaire,</li> <li>- l'infirmière,</li> <li>- les conseillers principaux d'éducation,</li> <li>- l'assistante sociale,</li> <li>- la conseillère d'orientation psychologue,</li> <li>- les intervenants des établissements ou services spécialisés concernés par l'élève ou les élèves sujets de la réunion de synthèse.</li> </ul>
Réunion traitant d'un groupe classe	1 heure	<p>Approche de la structuration et du fonctionnement relationnel du groupe classe, recherche de moyens pouvant aider à remédier à d'éventuels dysfonctionnements, rappel des projets individuels de formation et définition des moyens (actions et évaluation) qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre pour l'accompagnement de chaque projet.</p>
Réunion explorant une situation individuelle	30 minutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche des composantes comportementales et cognitives de l'élève (le dossier de l'élève est présenté par le professeur référent),</li> <li>- évaluation de l'évolution de l'élève en référence au projet individuel de formation,</li> <li>- définition des moyens (actions — à court et moyen terme — et évaluation) à mettre en œuvre pour l'accompagnement de l'élève et, si nécessaire, réajustement du projet.</li> </ul> <p>Un dossier synthèse présenté sera conservé dans le dossier de l'élève. Les conclusions de la synthèse y seront notées.</p> <p>Le dossier de synthèse est un outil de travail. Il pose un cadre d'évaluation à utiliser avec souplesse. Il ne convient pas obligatoirement de renseigner chaque rubrique le composant mais d'évaluer, en fonction du profil de l'élève, celles qui aideront à repérer ses connaissances, ses compétences, ses aptitudes cognitives et relationnelles, sa relation aux situations d'apprentissage, autant d'observations qui aideront à affiner ou adapter le projet individuel et à définir les moyens à mettre en œuvre pour assurer le meilleur accompagnement possible de l'élève.</p>
Réunion de coordination PLP/PES	Hebdomadaire 1 heure	<p>Coordination des démarches et actions d'enseignement général, technologique et professionnel conduites par les enseignants intervenant auprès des élèves des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup></p>

Les objectifs, les critères d'évaluation et la durée des stages en entreprises sous statut scolaire seront différents selon que soient concernés des élèves de 4<sup>e</sup> ou des élèves de 3<sup>e</sup>.

Les élèves ne pourront être en situation de stage qu'après signature d'une convention entre l'entreprise d'accueil et l'établissement scolaire.

Chaque stage donnera lieu à la délivrance par l'entreprise d'un certificat de stage ainsi qu'à la rédaction de la fiche évaluation de l'activité du stagiaire (document renseigné par le responsable du stagiaire dans l'entreprise) et de la fiche bilan. Ces documents, sans lesquels les périodes de stages ne pourraient être validées, seront insérés dans le dossier de l'élève.

Le livret de compétences sera ainsi régulièrement renseigné et complété sous la responsabilité du professeur d'enseignement professionnel.

Un double de chaque document sera conservé dans le dossier de l'élève.

L'accompagnement du stagiaire durant la période de stage et les relations avec l'entreprise seront conjointement assurés par le professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'enseignement général.

L'accompagnement du stagiaire devra obligatoirement comporter :

- avant le début du stage, une « visite » de l'entreprise d'accueil afin :
  - d'avoir une bonne connaissance de son fonctionnement et du cadre de travail,
  - de renseigner l'entreprise sur les compétences supposées du stagiaire,
  - de préciser les objectifs généraux du stage et les objectifs spécifiques (en fonction du profil de l'élève),
- une « visite » en fin de première semaine,
- une « visite » durant la dernière semaine (bilan).

Les relations avec le stagiaire et l'entreprise pourront évidemment être plus fréquentes, qu'elles soient à l'initiative de l'enseignant, à la demande du stagiaire ou en réponse à la demande de l'entreprise d'accueil.

L'élève devra présenter un rapport pour chaque stage effectué. Un document préparatoire lui sera remis afin de le guider dans cette tâche

### **Stages de 4<sup>e</sup> en entreprises**

Objectifs :

- sensibiliser l'élève à l'univers de l'entreprise,
- contribuer à l'éducation à l'orientation,
- permettre d'aborder les démarches de recherche

de lieux de stages, la relation avec les entreprises et les hommes qui y travaillent.

### **Stage de 4<sup>e</sup> mise en réseau**

Définition du réseau : mise en relation d'éléments qui font agir ensemble dans un même but.

Il s'agit pour les élèves de découvrir de nouveaux champs professionnels en leur permettant de se rendre dans d'autres établissements ayant une offre différente et ainsi faire un choix d'orientation en fin de 4<sup>e</sup>.

Cela permet également d'aider les élèves dans l'élaboration de leur PIFO (Projet individualisé de formation et d'orientation).



### **Avec qui ?**

- SEGPA
- EREA/LEA
- Lycée professionnel
- CFA (qui dépend de la Chambre des métiers)
- (CIPPA Cycle d'insertion professionnelle par alternance/CLIPPA Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance)
- Maison familiale et rurale (tissu associatif)

Ces établissements font partie d'un bassin de formation en lien avec un bassin d'emploi.

### **Enjeux et avantages de la mise en réseau**

#### **Au niveau de l'établissement**

- Élargir l'éventail de formations proposé aux élèves.
- Échanger des expériences pédagogiques réussies.
- Mise en commun des ressources.
- Assurer une continuité des apprentissages.



- Améliorer l'équipement des ateliers.
- Raisonner en terme de champs professionnels au sein d'un même établissement.
- Permettre de couvrir plus de champs professionnels.
- Utiliser un fichier commun d'entreprises.
- Adapter les offres de formations.

#### Au niveau des élèves et des professeurs

- Mutualiser des pratiques.
- Favoriser les dialogues.
- Meilleure gestion des moyens.
- Sensibiliser les professeurs de LP aux difficultés des élèves de SEGPA.
- Meilleure compréhension du public SEGPA.
- Amener tous les élèves à un niveau de qualification V en diversifiant les parcours.
- Anticiper et travailler le passage d'une structure adaptée à une structure d'enseignement ordinaire.

#### Difficultés et obstacles :

- Transport des élèves : problème de coût - temps - faisabilité.
- Insuffisance de moyens de financement (se tourner vers les collectivités territoriales).

#### Résistances :

- Crainte de dévoiler ses pratiques pédagogiques.
- Difficultés à travailler en groupe.
- Résistance d'un certain nombre d'enseignants de SEGPA à l'idée d'innovation ou de remise en cause professionnelle voire structurelle.

#### Autres difficultés :

- Équilibre à trouver entre la complémentarité et la concurrence (secteur public – secteur privé).

#### Comment :

- Mise en place d'un groupe pilotage (directeur de SEGPA, directeur d'EREA, proviseur de LP, inspecteur technique, IEN AIS, professeur référent)
- Mobiliser les instances (collectivités territoriales).
- Passer les conventions.
- Réaliser un projet avec échéancier.
- Faire une analyse des besoins (emploi – géographie...)
- La mise en réseau est un processus construit (avec des étapes).
- Associer les équipes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la mise en réseau.
- Information des parents et des élèves.
- Mise en réseau verticale (SEGPA/LP – CFA) et mise en réseau horizontale (SEGPA/SEGPA).

#### Conclusion :

- La mise en réseau est une activité nodale qui touche à la fois à la mise en place des partenariats, à la politique de communication, la réorganisation interne, la conception de l'orientation des élèves, le projet de l'élève, le projet d'établissement.
- Rénovation/Innovation.
- « Promouvoir des relations plus ouvertes et plus dynamiques entre institutions de formations » (André Philipp).
- Faire en sorte que tous les partenaires puissent prendre part à l'élaboration du réseau pour ne pas qu'ils aient simplement à le subir. Un réseau ne se décrète pas !

#### Réglementation

- Loi d'orientation de 1989 « association d'établissements et de mise en œuvre de projet commun dans le cadre du bassin d'emploi ».
- Loi de programmation du 13 juillet 1995 (art 18-10) « les établissements peuvent s'associer par voie de convention pour développer les missions de formation et pour mettre en commun dans le respect de leur compétence, leurs ressources humaines et matérielles ».
- Décision 107 Nouveau contrat pour l'école. BO n° 25 du 23 juin 1994 « constitue dans le cadre des bassins de formations des réseaux qui permettent une gestion en commun des ressources humaines et matérielles ».

#### Stages en 3<sup>e</sup>

#### Objectifs :

- renforcer la connaissance de l'entreprise
- entrer dans le rôle d'acteur de l'entreprise au niveau d'un apprentissage professionnel,
- affiner, confirmer les choix professionnels,
- préparer l'orientation (LP, CFA...).



## ORGANISATION DES STAGES EN ENTREPRISES

INTERVENANT	AVANT	PENDANT	APRÈS
<b>Directeur SEGPA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseigne et effectue un contrôle de légalité des conventions de stage.</li> <li>• Assure la liaison avec la famille, les entreprises; l'inspection du travail, la D.D.T.E., l'organisme d'assurance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervient en cas de difficultés majeures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupère auprès du P.L.P. la fiche bilan, la fiche évaluation et le certificat de stage, les insère dans le livret de compétences. Un exemplaire de ces documents est inséré dans le dossier de l'élève avec la fiche compte-rendu des visites de stages.</li> </ul>
<b>Professeur de français</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilise les élèves, les sensibilise au calendrier, aux objectifs du stage.</li> <li>• Prépare avec les stagiaires le domaine « Comportement face au travail ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut rencontrer le stagiaire dans l'entreprise et l'aide à évaluer les éléments relevant de son domaine de compétence. Renseigne après chaque visite, la fiche compte-rendu des visites de stage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la rédaction du rapport de stage dans le domaine préparé avec le stagiaire.</li> </ul>
<b>P.L.P.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacte l'entreprise d'accueil pour une présentation du stagiaire et des objectifs du stage.</li> <li>• Mobilise les élèves, les sensibilise au calendrier, aux objectifs du stage.</li> <li>• Prépare avec les stagiaires le domaine « Connaissance du domaine professionnel ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre systématiquement le stagiaire dans l'entreprise (1 à 3 visites préconisées selon la durée du stage). L'aide à évaluer les éléments relevant de son domaine de compétence. Renseigne, après chaque visite, la fiche compte-rendu des visites de stage. Remet au maître de stage le certificat de stage, les fiches bilan et évaluation et aide éventuellement à les renseigner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remet au directeur de la SEGPA les fiches bilan, évaluation, le certificat de stage et la fiche compte-rendu des visites de stage.</li> <li>• Aide à la rédaction du rapport de stage dans le domaine préparé avec le stagiaire.</li> </ul>
<b>Professeur V.S.P.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilise les élèves, les sensibilise au calendrier, aux objectifs du stage.</li> <li>• Prépare avec les stagiaires le domaine « Connaissance de l'entreprise ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut rencontrer le stagiaire dans l'entreprise et l'aide à évaluer les éléments relevant de son domaine de compétence. Renseigne après chaque visite, la fiche compte-rendu des visites de stage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la rédaction du rapport de stage dans le domaine préparé avec le stagiaire.</li> </ul>
<b>Autres professeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisent les élèves, les sensibilisent au calendrier, aux objectifs du stage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuvent rencontrer le stagiaire dans l'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'évaluation du stage au regard du projet de formation de l'élève.</li> </ul>
<b>Professeur principal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilise les élèves, les sensibilise au calendrier, aux objectifs du stage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut rencontrer le stagiaire dans l'entreprise. Renseigne après chaque visite, la fiche compte-rendu des visites de stage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide l'élève à mettre en cohérence les différents éléments du rapport de stage et à organiser le document dans sa forme définitive.</li> </ul>



## Un exemple : PROJET DE MISE EN RÉSEAU ÉDUCATION A L'ORIENTATION EN 4<sup>e</sup> EGPA APPROCHE COOPÉRATIVE

### Pourquoi ?

Vivre un moment d'échanges autour des champs professionnels proposés dans chaque SEGPA.

Communiquer sa connaissance d'un champ professionnel et recevoir des autres des informations.

Échanger, valoriser, donner du sens à ce qui est fait. Faire éventuellement un choix pour aller découvrir ce que l'on n'a pas.

### Qui ?

Les 4<sup>e</sup> des SEGPA de Lamartine, C. Isaure et Reynerie.

Les PLP et PE intervenant en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

### Quand ?

Début du second trimestre, les élèves de ces 3 dispositifs s'invitent pour visiter les ateliers qu'ils ne connaissent pas.

### Comment ?

En suivant, séquences d'immersion dans un atelier choisi par l'élève.

Proposé à	La Reynerie	Clémence Isaure	Lamartine
Lamartine	• Atelier bâtiment finitions	• Atelier bâtiment gros œuvre	
La Reynerie		• Atelier maintenance • Atelier bâtiment	• Atelier maintenance
Clémence Isaure	• Atelier alimentation et services • Atelier production bois • Atelier bâtiment finitions peinture		• Atelier production bois • Atelier production matériaux souples et vente

Les élèves de 3<sup>e</sup> pourraient accueillir les élèves de 4<sup>e</sup> des autres SEGPA. Plus familiarisés avec les compétences attendues dans chaque atelier, ils sont plus à même de présenter les gestes, les contenus d'enseignement, l'organisation et les perspectives d'orientation offerts par chaque champ professionnel.

Les professeurs des enseignements généraux pourraient accompagner les 4<sup>e</sup>. Cela permettrait une ouverture sur les disciplines d'enseignement général et sur l'éducation à l'orientation.

Approche éducative coopérative.

L'équipe enseignante a pour mission de :

- accompagner les élèves à la réalisation de plaquettes, de films, de posters, etc. à communiquer aux élèves visiteurs,
- préparer les élèves à dire leurs ressentis, leurs

démarches, leurs représentations,

- demander aux élèves de préparer des questions lors de la rencontre,
- distribuer le rôle de chacun dans les prises de parole, dans les interventions, etc.
- se mettre en retrait par rapport aux présentations des élèves et à leurs échanges.

À terme, au cas par cas, en fonction des places disponibles et/ou laissées disponibles, envisager des périodes durant lesquelles l'élève pourrait fréquenter un atelier qui serait :

- au plus proche de son projet individuel de formation et d'orientation,
- l'objet d'un intérêt nouveau.

L'objectif de ces deux journées est de permettre aux élèves d'établir un choix d'atelier hiérarchisé.

## APRÈS LA SEGPA

Même si des réorientations peuvent être envisagées à tout moment, c'est essentiellement à l'issue du cycle d'orientation que les parcours se diversifient, en fonction des compétences acquises par le jeune et avec le souci de lui proposer des conditions de formation professionnelle les plus proches possibles d'une formation ordinaire.

L'objectif de qualification de niveau V désigne le lycée professionnel comme dispositif de formation qualifiante s'inscrivant tout naturellement dans la poursuite de l'action éducative conduite par la SEGPA dans le but d'obtenir un CAP.

Lorsque le jeune souhaite organiser sa formation sous statut d'apprenti, le CFA assurera la poursuite des apprentissages dans le cadre d'une formation en alternance.

Pour les élèves qui, à l'issue de la troisième, ne semblent pas, pour des raisons diverses, en mesure de s'inscrire dans ces dispositifs, les dispositions réglementaires prévoient la possibilité de poursuite du cursus de formation professionnelle dans le cadre d'une des formations qualifiantes organisées en SEGPA ou en EREA.

À noter qu'aucune SEGPA n'est à ce jour habilitée

à dispenser une formation qualifiante de niveau V.

Les champs professionnels, dans lesquels s'inscrivent les formations, sont ceux des CAP existants, sans qu'il y ait a priori de « métiers réservés ». Cependant, même si la carte nationale des SEGPA laisse apparaître une assez grande variété, certains champs professionnels semblent privilégiés. Ils correspondent souvent à des métiers qui paraissent bien adaptés aux élèves.

Il arrive également que la trop faible diversité des formations au sein d'un département constitue un véritable obstacle auquel il conviendra localement de remédier par la réactualisation de la carte des formations et les actions de mise en réseau des établissements.

Soulignons également la nécessité de penser les accompagnements individualisés nécessaires pour permettre la réussite des élèves dans ces nouveaux lieux de formation, voire le maintien dans une structure adaptée si cette solution est celle qui répond le mieux à la situation du jeune. Chaque structure de formation a pour mission d'assurer le suivi de l'insertion, toutefois une responsabilité particulière incombe à

la SEGPA : proposer aux élèves, à l'entrée en LP ou en CFA, un véritable service de suite.



### SUIVI DES ÉLÈVES APRÈS LA 3<sup>E</sup>

#### Objectifs :

- Réaliser, pour chaque élève, un « suivi » de la formation pendant au moins la première année en L.P.
- Faciliter la connaissance réciproque des structures,

des dispositifs et des acteurs de la formation professionnelle. Chercher à développer des actions en partenariat.

- Tendre à harmoniser les pratiques pédagogiques et à adapter les dispositifs de formation au public accueilli.



**Organisation :**

Notre action devra aider à sécuriser les élèves, à leur permettre de s'intégrer au mieux à la nouvelle structure d'enseignement (L.P.) et à les accompagner dans leur parcours de formation diplômante.

Le professeur en charge du suivi d'un élève ou le directeur prendra contact, dès le mois de septembre, avec le professeur principal de la classe d'accueil ainsi qu'avec le professeur d'enseignement professionnel. Il les rencontrera afin de leur présenter l'élève, son parcours, ses potentialités. Il paraît nécessaire de travailler sur les représentations que nos collègues de L.P. peuvent avoir construites sur les élèves issus d'EGPA. Les relations avec les enseignants de L.P. devraient être au moins mensuelles et en tout état de cause à envisager autant que de besoin.

Notre pratique professionnelle ne pourra que s'enrichir de la rencontre avec nos partenaires de L.P. Les liens devraient permettre à terme une évolution positive réciproque des démarches d'enseignement. Ne pas exclure la possibilité d'initier des actions pédagogiques en partenariat.

L'élève devra avoir la possibilité de contacter son « parrain de formation » chaque fois qu'il éprouvera le besoin de lui confier ses éventuelles difficultés et nous tenterons de l'aider à les surmonter (y compris par des actions de soutien que nous pourrions envisager en partenariat avec la MGI ou des dispositifs associatifs).

Un courrier présentant le projet de suivi sera adressé durant l'été à tous les élèves orientés en LP et aux établissements dans lesquels ils poursuivront leur formation.

À noter que depuis la mise en place du PAM (Système automatisé de classement des vœux des élèves par les lycées professionnels publics), les élèves d'EGPA ont plus facilement accès au lycée professionnel et à certains CAP pour lesquels ils étaient écartés jusqu'alors.

Dans le département, en juin 2005, sur 334 élèves inscrits en 3<sup>e</sup> SEGPA, 270 ont déposé un dossier de candidature dans un LP.

141 d'entre eux (soit 52,2 % des candidats et 42,2 % des élèves de 3<sup>e</sup> SEGPA) ont été admis. 127 ont obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu.

D'après une enquête nationale menée en 2002 par la DESCO (direction de l'enseignement scolaire), 63,4 % des élèves scolarisés en 3<sup>e</sup> de SEGPA poursuivaient une formation en LP ou en CFA contre 21,3 % des élèves d'EREA.

62 % d'entre eux restent en EREA.

En comparaison avec les enquêtes précédentes, on note une progression sensible d'élèves accédant à une formation qualifiante de niveau V en LP ou en CFA.

Nous tenons à remercier particulièrement monsieur Marc Mauger, directeur de la SEGPA du collège La Reynerie, qui a largement contribué à l'élaboration de ce dossier.



## ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA) de MURET

L'EREA (Établissement régional d'enseignement adapté) de Muret est un établissement public local d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale rattaché à la région Midi-Pyrénées au même titre que les lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

Cet établissement reçoit des élèves en difficulté scolaire de la sixième à la troisième. Ces élèves suivent un enseignement adapté à leur potentiel cognitif, enseignement général en sixième et cinquième, enseignement général et professionnel en quatrième et troisième. Les programmes des cycles du collège bien qu'adaptés servent de support aux enseignements.

En fin de troisième, les élèves ont la possibilité de poursuivre leur scolarité dans l'établissement en CAP agent polyvalent de restauration, en CAPA travaux paysagers ou productions horticoles. Ils peuvent aussi postuler à d'autres formations en lycée professionnel ou s'orienter par la voie de l'alternance en centre de formation pour apprentis.

Les inscriptions se font après notification par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) et affectation par monsieur l'inspecteur d'académie. Les dossiers d'admission sont initiés par les équipes pédagogiques et éducatives des établissements ou des écoles d'origine.

Dès la rentrée scolaire 2006, les inscriptions post-troisième se feront aussi par la procédure PAM (procédure d'affectation multidossiers informatisées).

L'organisation pédagogique de l'EREA, effectif maximum à 16 élèves dans les classes, dédoublement de certains cours, pratique de la pédagogie différenciée et de la pédagogie de projet, suivi très réactif en stage, relationnel important avec les familles... permet d'assurer la mise en place du projet personnel individualisé de l'élève.

L'admission est possible pour des élèves issus de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologique, de 3<sup>e</sup> préparatoire à la voie professionnelle, de 3<sup>e</sup> d'insertion, voire de jeunes issus de la mission générale d'insertion, d'établissements spécialisés, de maison familiale et rurale, de CFA qui ont commencé un cycle apprentissage puis abandonné ou autre...

Chaque situation est étudiée et transmise à la CDOEA (ancienne CCSD) pour notification et affectation.

L'EREA de Muret possède un internat éducatif mixte. Les internes sont encadrés en dehors du temps scolaire par des professeurs des écoles en fonction d'éducateurs d'internat. Des activités socio-éducatives, artistiques, culturelles et sportives leur sont proposées sous forme de divers cycles en début de soirée et le mercredi après-midi. Ces activités se déroulent soit dans l'établissement, soit à l'extérieur, quelques fois en liaison avec des partenaires locaux.

Formations EREA	Formations LEA
<b>CHAMPS PROFESSIONNELS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- BÂTIMENT</li> <li>- RESTAURATION/ALIMENTATION/SERVICE</li> <li>- HORTICULTURE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAP AGENT POLYVALENT RESTAURATION</li> <li>- CAPA TRAVAUX PAYSAGERS</li> <li>- CAPA PRODUCTIONS HORTICOLES</li> </ul>



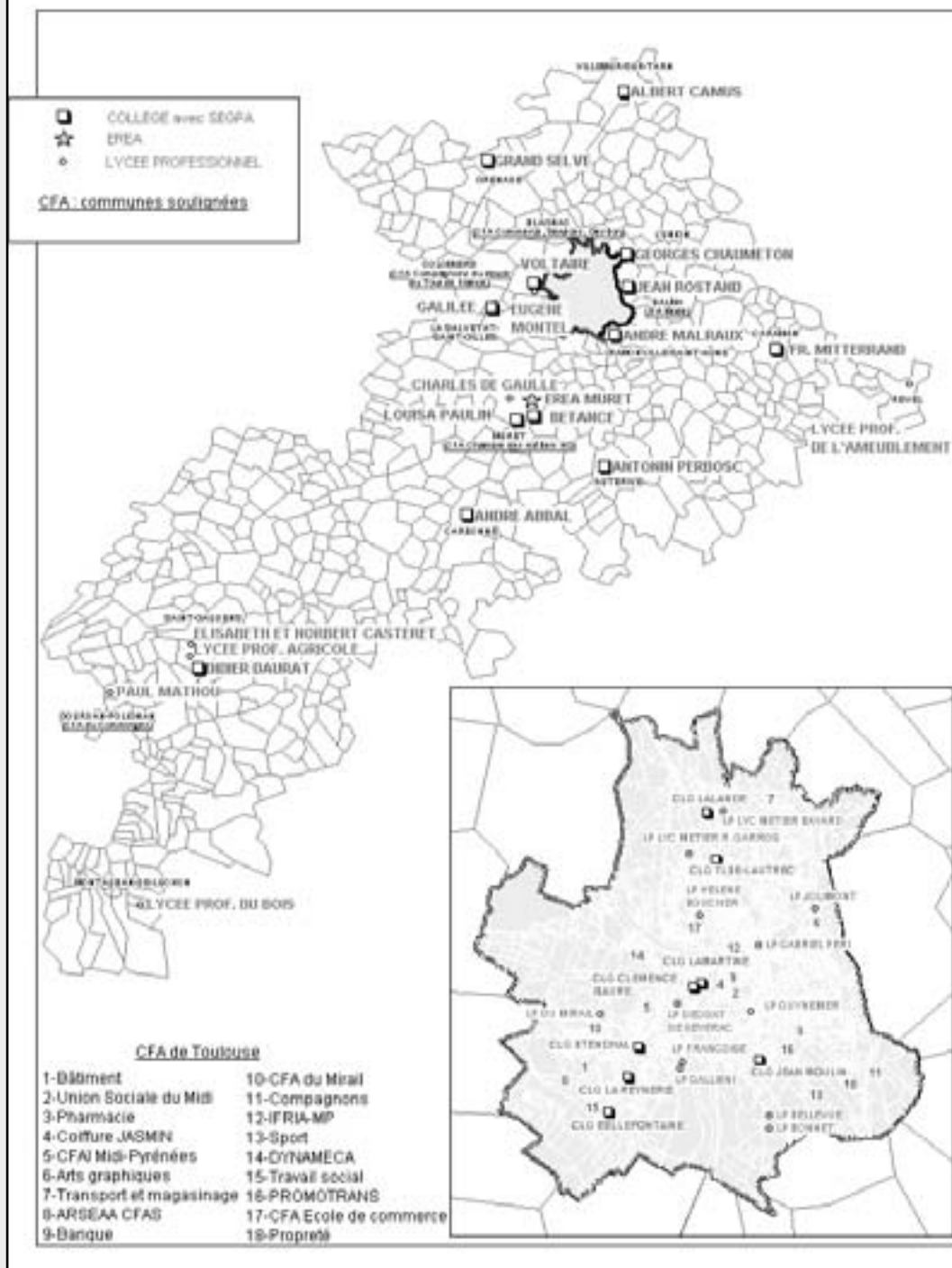
EREA de Muret

40, avenue Louis Pasteur BP 20302  
31605 Muret Cedex  
T 05 61 51 96 96 F 05 61 51 96 97  
E 0311240e@ac-toulouse.fr

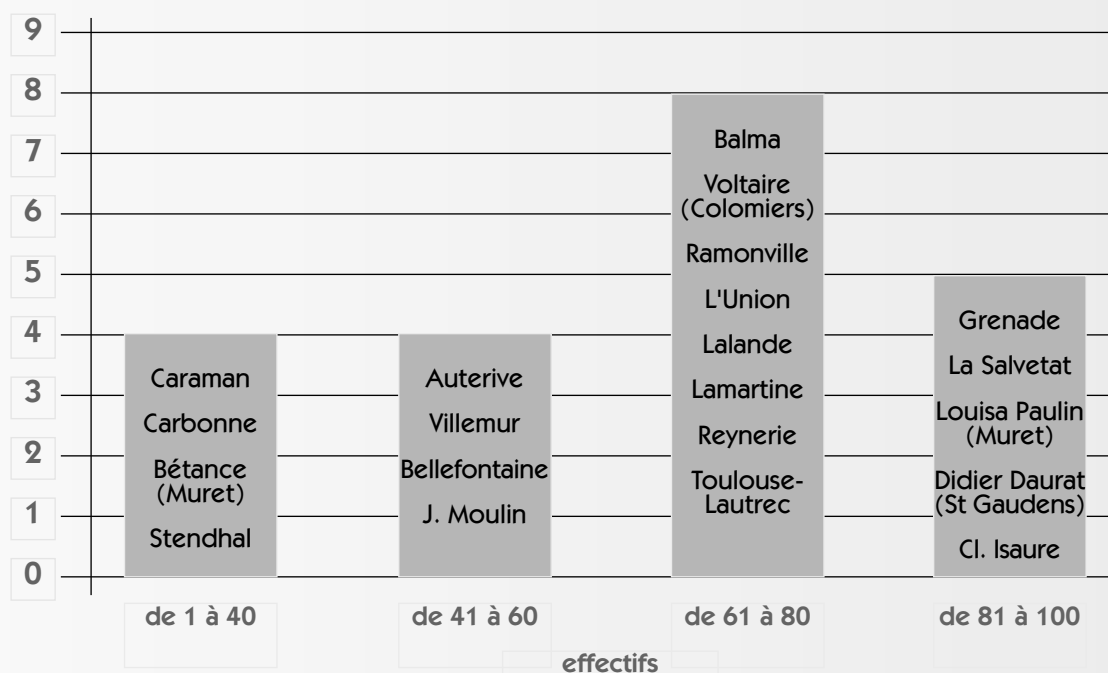


## LES SEGPA DE LA HAUTE-GARONNE : ÉTAT DES LIEUX

### COLLEGES AVEC SEGPA, EREA CFA, LYCEES PROFESSIONNELS Haute-Garonne 2005



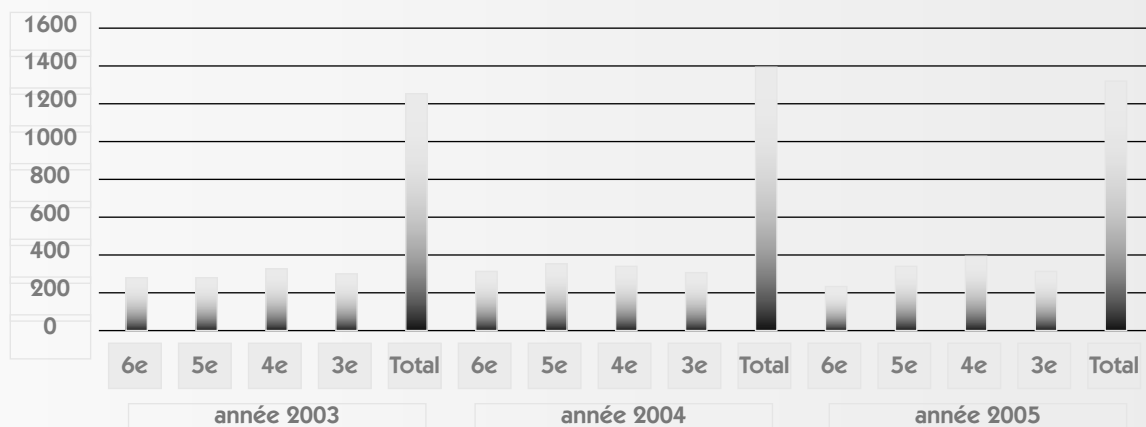
## I. Taille des SEGPA du point de vue des effectifs en 2005



Le réseau des SEGPA du département est essentiellement constitué de structures de taille moyenne, si l'on considère que la capacité maximale d'une SEGPA se situe à hauteur de 96 élèves. La moyenne départementale s'établit à 63 élèves par SEGPA.

## II. Effectifs des SEGPA de Haute-Garonne depuis 2003

SEGPA	Année 2003					Année 2004					Année 2005				
	6e	5e	4e	3e	Total	6e	5e	4e	3e	Total	6e	5e	4e	3e	Total
<b>Totaux</b>	288	293	339	328	<b>1248</b>	309	357	351	334	<b>1351</b>	227	369	396	339	<b>1331</b>



On note, en 2005, une diminution des admissions en 6e et une confirmation de l'augmentation des effectifs de 5e et de 4e déjà constatée les deux années précédentes.

Ce phénomène analysé par ailleurs (refus de la famille d'une orientation en SEGPA dès la 6e, manque d'information des enseignants, mauvaise réputation persistante...) mérite une vigilante attention afin que les SEGPA restent perçues dans ce qui constitue leur vocation première.

Pour cela, il est important que les élèves arrivent en SEGPA dès la 6e.



### III. Où en est-on de la rénovation des SEGPA de la Haute-Garonne ?

(Synthèse de l'enquête menée auprès des SEGPA du département, en 2004, par monsieur Thieulent, IEN-ET).

#### Pourquoi une enquête ?

Afin d'aider l'inspecteur d'académie à la décision en matière de pilotage, il était nécessaire d'avoir quelques indications pertinentes sur la situation individuelle des SEGPA du département et sur l'état plus général de la rénovation. Afin d'engager des axes d'actions prioritaires, une question nécessitait une réponse, quel était l'état d'avancement de la rénovation des SEGPA dans le département ? L'enquête avait donc une double ambition, faire un état des lieux sur la rénovation pour permettre de dégager les lignes d'une politique départementale et constituer une banque de données sur chacune des SEGPA. Le questionnaire visait donc, dans son développement, une évaluation des principaux points décrits dans les textes de références sur :

- L'intégration de la SEGPA dans le collège (projet d'établissement, de la SEGPA, pédagogique, intégration des élèves, respect des programmes du collège...),
- L'accompagnement du jeune dans son projet d'orientation,
- L'émergence d'une logique d'enseignement disciplinaire (pédagogique et de moyens),
- L'évolution de la préformation professionnelle (pédagogique et en moyens),
- La gestion des capacités d'accueil et des flux d'élèves,

- La mise en réseaux des SEGPA entre elles ou/et avec des lycées professionnels ou/et avec des CFA,
- La gestion des moyens d'enseignement.

#### Synthèse de l'enquête

##### 1 — L'intégration de la SEGPA dans le collège :

Les résultats de l'enquête sur l'intégration de la SEGPA dans le collège débouchent sur une interrogation : Quelle est la position du projet des SEGPA par rapport à celui du collège : intégration ou dissolution ? Si quelques SEGPA ne font aucune référence à une participation au projet d'établissement, la grande majorité fait état, pour la moitié, de projets spécifiques, pour l'autre, d'actions dans le cadre du projet d'établissement. Une conclusion s'impose, il conviendrait que chaque SEGPA ait un projet qui trouve une déclinaison dans le projet d'établissement.

Sur le plan pédagogique, l'état des lieux montre un aspect positif et encourageant, sur l'existence non négligeable de projets communs associant les enseignants du collège et ceux de la SEGPA.

Sur le plan de l'intégration des élèves, l'utilisation des manuels communs avec ceux du collège est un indicateur significatif. Si quelques cas particuliers de SEGPA soulignent les difficultés à acquérir des manuels, un peu plus de la moitié utiliserait les mêmes manuels scolaires que ceux des classes ordinaires du collège, principalement par choix pédagogique. Mis à part qu'il paraît essentiel de rappeler le principe du droit à l'équipement en manuels des collégiens de SEGPA, un point serait à développer dans une poursuite de réflexion sur la nature des choix pédagogiques qui a conduit, à ou à ne pas utiliser les manuels du collège. Ce fait pose le problème de la pratique pédagogique en SEGPA.

##### 2 — L'accompagnement du jeune dans son projet d'orientation :

Un élément très positif, pratiquement l'intégralité des SEGPA font état d'un programme d'éducation à l'orientation.



### 3 — *L'émergence d'une logique d'enseignement disciplinaire :*

L'analyse des résultats sur le passage d'une stratégie pédagogique permettant de passer de la logique des programmes adaptés du collège à celle des référentiels montre un manque de références pédagogiques et une nécessité d'un cadrage académique. Plus particulièrement, pour l'enseignement général, cette situation est révélatrice du problème de la relation entre le Lycée Professionnel et la SEGPA. Il paraît nécessaire d'impulser des actions d'échanges de pratiques pédagogiques.

### 4 — *L'évolution de la préformation professionnelle :*

L'évolution de la préformation professionnelle ayant pour objectif de passer d'une logique d'enseignement d'un métier spécifique et ciblé vers un enseignement visant les compétences transversales dans un champ élargi de métiers (ou champs professionnels) est loin d'être aboutie. L'enquête montre une dénomination des ateliers disparates (manque de références institutionnelles) sans réelle identification par champs professionnels. Ce constat a débouché sur l'élaboration d'un document de référence, le recueil académique d'accompagnement qui est, aujourd'hui, en ligne sur le site académique.

### 5 — *La gestion des capacités d'accueil et des flux d'élèves :*

L'analyse du nombre d'élèves accueillis en début ou en cours de cycles dans les classes de la SEGPA hors montées pédagogiques indique un impact structurel important en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> (Voir le graphique en paragraphe III : Effectifs des SEGPA depuis 2003).

Cette situation peut conduire à une gestion difficile des effectifs au regard des moyens en ressources humaines d'enseignement, de la DGH (Dotation globale horaire) et de l'équipement matériel. L'affectation tardive en 4<sup>e</sup> rend plus difficile le traitement de l'élève, compromet le sens donné à l'enseignement général et la cohérence du cycle central (démarche de parcours individualisé, dispositif particulier d'accompagnement)...

Toutefois, malgré les difficultés d'un cycle raccourci en SEGPA et du risque de cumul de la difficulté scolaire, on peut constater que les élèves progressent.

Un principe fondamental doit être respecté, pas d'affectation par défaut en SEGPA.

Un travail de rappel est indispensable sur les procédures d'affectation au regard des propositions d'orientation.

### 6 — *La mise en réseaux des SEGPA entre elles ou/et avec des lycées professionnels ou/et avec des CFA :*

Les mises en réseau sont trop faibles. Il faut améliorer ce point, cela nécessite de reprendre l'évolution de la carte des formations pour l'accueil des jeunes dans des CAP.

Globalement, c'est l'entrée SEGPA-LP qui semble générer le plus d'intérêt. Elle est sûrement à privilégier. Par extension, il ne faut pas négliger les réseaux SEGPA – UPI (Unité pédagogique d'intégration).

Quelques éléments de réflexion émergent : c'est la connaissance réciproque des dispositifs qui favorisent la mise en réseau. Il est donc indispensable de prévoir un axe de formation académique sur la connaissance réciproque du LP et de la SEGPA, illustré par des échanges entre les enseignants. Dans ce même cadre, les élèves de SEGPA ne pourraient-ils pas bénéficier, en les intégrant dans les dispositifs d'alternance du collège, des stages de découverte des métiers en LP ?

### 7 — *La gestion des moyens d'enseignement :*

Globalement, la répartition des horaires d'enseignement est correcte sur les enseignements « prioritaires », mais sur un minimum proche du plancher pour les autres disciplines.

Ces horaires à minima sont à croiser avec le problème des dédoublements dans les disciplines, qu'est-ce qui les motive ? Ils font perdre des heures d'enseignement par élève... Ce phénomène est à relier avec la répartition de la DGH (passage d'une logique d'attribution par poste budgétaire à une logique d'enseignement disciplinaire) et avec la prise en charge quasi exclusive des enseignements dans les disciplines fondamentales par les professeurs des écoles.

Une attention particulière est à porter aux disciplines sur-déficitaires : éducation artistique, éducation musicale... Cette situation est anormale, le problème n'est pas de savoir qui dispense l'enseignement, mais de le mettre en œuvre, comme pour d'autres disciplines (exemple de la technologie assurée par des PE) l'ensemble des enseignants ayant les compétences peuvent le proposer (PE, certifié, PLP).

## Conclusion

Depuis cette enquête, les points posant question ont fait l'objet d'une réflexion et de propositions de solution. Une enquête similaire mais au niveau académique a été menée, confortant les conclusions de la Haute-Garonne, un document de cadrage de politique

académique a été rédigé. À partir des conclusions sur les nombreuses spécialités proposées en SEGPA, afin de retarder le choix définitif des jeunes et de permettre une diversification des possibilités d'orientation vers les lycées professionnels, l'Académie de Toulouse s'est fixée comme objectif de consolider la rénovation de la formation professionnelle assurée en SEGPA.

Une équipe académique d'inspecteurs a travaillé sur le sujet. Les confrontations furent vives mais constructives avec une approche fortement professionnelle pour les uns, technologique pour les autres. L'élève et les objectifs de formation ont toujours été au centre des préoccupations de chacun, tous avaient le souci de rester dans le cadre de réalisations concrètes afin que l'élève trouve du sens aux enseignements. Ce travail a abouti à la définition de nouvelles structures élargies déclinées en « champs professionnels » et à l'élaboration d'un recueil académique.

La finalité de cet outil est multiple :

- cadrer la politique académique,
- définir les objectifs généraux de la technologie et de la « préformation professionnelle »,
- aider les inspections académiques dans leur pilotage,
- apporter aux équipes éducatives des collègues un support pédagogique de référence,
- éclairer les partenaires des conseils généraux sur les équipements.

Le partenariat avec les conseils généraux sur ce chapitre est primordial. Au-delà de la persuasion politique, le recueil constitue une référence pour nos partenaires, une égalité de traitement et surtout une contractualisation en matière d'équipement des SEGPA. Cette contractualisation offre une pérennité rassurante sur les évolutions de nos structures.

Dans ce même ordre d'idée, les SEGPA du département ont été calibrées sur leur capacité d'accueil. Ce calibrage définit en outre les fourchettes d'élèves accueillis, mais aussi le nombre de divisions pour une pérennisation de l'équipe pédagogique, pour la définition des structures matérielles d'enseignement, notamment, du nombre de plateaux techniques dans les champs professionnels et pour l'attribution de la DGH.

Plusieurs chantiers sont à poursuivre : notamment, la formalisation d'une carte départementale des champs professionnels proposés par chaque SEGPA, l'élaboration d'un livret d'évaluation pour chaque discipline, un travail sur les procédures d'orientation et d'affectation, un accompagnement des équipes pour la mise en place de réseaux et pour les encourager à proposer un véritable service de suivi de leur élèves en LP.

### **Rappel : le rôle du groupe départemental et du groupe de pilotage académique**

La mise en œuvre des orientations concernant les SEGPA relève de la responsabilité du recteur et des inspecteurs d'académie. Ils sont assistés par un groupe départemental et un groupe de pilotage académique pour la définition des orientations départementales et académiques en ce qui concerne la mise en œuvre effective des formations, les modalités de certification, les actions de formation des enseignants.

Il importe en particulier de déterminer l'implantation de la carte des SEGPA et d'arrêter la carte des formations qualifiantes qui doit être élaborée dans le cadre de la préparation du plan régional de développement de formation professionnelle \*.

\* cf. loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, du 20/12/1993.

Celle-ci a accru sensiblement les compétences des régions dans le domaine de la formation professionnelle. Elle a d'ailleurs conduit à l'introduction des articles 7 bis, 7 ter et 8 de la loi d'orientation du 10/07/1989. Les articles 52 à 55 de la loi confient aux régions l'élaboration de plans régionaux de formation professionnelle des jeunes.

## TÉMOIGNAGES

## DU CÔTÉ DES CO-P...

Parmi les missions du CO-P, l'aide à l'adaptation des élèves constitue une partie non négligeable de son activité dans les établissements scolaires.

Au collège, les élèves en difficulté sont en général repérés en sixième, au moment des évaluations en français et mathématiques, par l'équipe pédagogique. Le CO-P est alors sollicité pour réaliser un bilan psychologique, qu'il effectuera après l'accord écrit de la famille.

Le repérage des élèves en vue de ce bilan et d'une éventuelle orientation en EGPA, s'établit sur la base de plusieurs observations :

- Échec scolaire répété, ayant entraîné le doublement d'au moins une classe.
- Élève souvent volontaire, mais résultats peu probants au regard du travail fourni.
- Résultats aux évaluations sixième en français et mathématiques autour de 30 % à 40 % de réussite voire moins.
- Bilan scolaire du premier trimestre négatif, avec des difficultés attestées dans la plupart des disciplines.

Le bilan psychologique comporte toujours un entretien avec l'élève, suivi de tests choisis par le CO-P en fonction du profil du jeune et des constats de l'équipe éducative.

Il comporte la plupart du temps un test de niveau intellectuel. Le plus utilisé est le WISC III (troisième version de l'échelle d'intelligence pour enfants de Wechsler). Celui-ci est composé de plusieurs subtests regroupés en une partie verbale et une partie performance. Il est bâti sur une conception de l'intelligence comme étant « la capacité de l'individu d'agir dans un but déterminé, de penser rationnellement, et d'entrer efficacement en contact avec son environnement » (Wechsler, 1944). Les résultats au WISC III constituent une évaluation des aptitudes intellectuelles essentielles mais en aucun cas le seul critère d'orientation.

## DU CÔTÉ DES ÉLÈVES...

Le BI est allé à la rencontre d'élèves inscrits en SEGPA. Tout d'abord, ce qui est frappant quand on dialogue avec ces élèves, c'est leur grande lucidité concernant leur parcours de formation.

Il est important pour le CO-P de prendre en compte également les différents traits de personnalité, attitudes, caractéristiques repérés lors des entretiens avec le jeune, sa famille, l'équipe éducative. Le résultat au test n'est donc qu'un élément du diagnostic. Ainsi un échec aux épreuves verbales peut-il être causé par une origine culturelle différente, des troubles auditifs aussi bien que par une déficience intellectuelle.

Le CO-P rédige ensuite un compte rendu dans lequel il indique la solution qui lui paraît la mieux adaptée, en fonction des éléments dont il dispose. Le bilan psychologique est étudié par la commission d'orientation en EGPA, en même temps que les bilans scolaires, social et médical. La commission statue au vu de l'ensemble des ces éléments.

Le CO-P reçoit la famille et le jeune pour l'informer des résultats du bilan et discuter de l'orientation indiquée. Il revient à la famille d'accepter ou non l'orientation proposée par la commission.

Lorsqu'elle est acceptée par le jeune et sa famille, l'orientation en EGPA est souvent vécue de façon très positive. Le parcours en EGPA permet fréquemment à l'élève de reprendre confiance en lui, de retrouver de l'intérêt dans sa scolarité, et à ses parents d'être soulagés de l'inquiétude concernant l'avenir scolaire et professionnel de leur enfant.

La réussite d'une scolarité en EGPA dépend également du profil du jeune : s'il présente des troubles du comportement importants ou un absentéisme perlé, par exemple, il tirera peu de bénéfice de cette orientation, voire aucun.

À plus long terme, un parcours en EGPA peut permettre à un jeune de présenter un dossier d'admission en CAP qu'il n'aurait peut-être pas obtenue en restant dans une structure ordinaire.

Hélène Homs  
directrice du CIO Toulouse Rangueil

Comme nous fait part Michèle, 15 ans : « Au début, on nous a acceptés mais très mal. On a été rejetés. » Arrivée en classe de 6<sup>e</sup>, le regard des autres collégiens, dits ordinaires, leur a été difficile. Même chose pour Priscilla qui, arrivée en 4<sup>e</sup>, a trouvé dur ce passage du collège général en SEGPA. Mais toutes les deux, au



fond, savent ce qu'elles veulent et restent conscientes des difficultés qu'elles auront à surmonter.

Michèle veut décrocher un BEP carrières sanitaires et sociales mais comme elle dit « en sortant de SEGPA, je préfère d'abord passer par un CAP restauration, ce qui me permettra d'entrer en BEP carrières sanitaires et sociales ». Actuellement, elle suit l'atelier « alimentation et service ». Il fait partie des quatre ateliers proposés par le collège Clémence Isaure aux élèves de 3<sup>e</sup> SEGPA. Michèle a choisi celui-là parce « j'aime bien cuisiner. Et puis, je peux essayer de nouvelles recettes, tester de nouveaux goûts. On a un restaurant qui permet de servir, d'avoir des contacts avec les autres ».

Jean-François, 15 ans, quant à lui a choisi l'atelier de menuiserie, un atelier qu'il aime bien parce qu'il peut « bouger, se déplacer mais aussi fabriquer, créer, assembler. On fait plein de choses : des tables, des étagères, des nichoirs... ».

Priscillia a choisi l'atelier peinture parce que comme elle nous dit « j'aime bien l'art. On a fait des motifs sur des cabines et on a chacun notre cabine ». Mais son rêve, c'est d'être photographe et trouver un apprentissage.

Jean-François, quant à lui, pense qu'il va faire « un CFA en menuiserie ».

Tous les trois reconnaissent qu'ils sont bien plus à l'aise dans les ateliers et n'évoquent pas leur rapport avec les enseignants. Ce sont plutôt les activités menées en atelier qui sont au centre de leurs discussions comme si les enseignants d'enseignement professionnel s'effaçaient au profit de la tâche à accomplir. Néanmoins, avec les professeurs d'enseignement général, ils souhaiteraient que de temps en temps, on puisse s'évader du cours et parler d'autre chose, histoire de montrer qu'on a peut-être aussi des choses à partager, des petits riens qui font la vie mais qui nous rapprocheraient et signifieraient quelque part, que nous appartenons au même monde.

## DU CÔTÉ DES PROFS...

Nous avons rencontré madame Puget, PLP2 (professeur de lycée professionnel) en habillement vente retouches, enseignante depuis 1982 à la SEGPA du collège Clémence Isaure à Toulouse. Mme Puget a des expériences d'enseignement en lycées professionnels, en SEGPA et notamment dans une SEGPA qui était annexée à son collège.

Pour elle, il est difficile à une SEGPA annexée de pratiquer une intégration satisfaisante.

En plus de vingt ans, elle a pu voir l'évolution de cette structure appelée SES à l'origine.

Mme Puget affirme que le collège Clémence Isaure « réunit toutes les conditions pour que l'intégration réussisse ».

### Quels sont ces ingrédients ?

D'abord, une volonté forte du chef d'établissement à impulser une dynamique de valorisation. C'est ainsi que la SEGPA se renomme « Pôle des métiers ». Plus qu'un changement d'étiquette, c'est aussi une détermination affichée de redonner une dignité aux élèves de SEGPA, de les débarrasser d'une étiquette chargée de toute une histoire et de toutes nos représentations. Même si le pôle des métiers reste un enseignement adapté, le fait de changer de nom interroge et finalement soumet l'établissement à une épreuve motivante : celle de réussir son défi.

Autre ingrédient : un directeur de SEGPA qui reste à l'écoute des enseignants, des jeunes qui lui sont confiés, des parents et en totale complémentarité avec le

chef d'établissement, son adjointe, la vie scolaire ... apporte son expérience et ses compétences.

Ensuite, il faut aussi, affirme à plusieurs reprises madame Puget, des projets qui à travers leurs problématiques permettent aux professeurs de travailler ensemble sur des compétences dites transversales. « La pédagogie de projets crée des liens entre les profs et les élèves et évite de se mettre en marge. » dit-elle encore.

Autre composante qui permet au pôle des métiers d'ouvrir ses portes : l'alternance : ici, elle est pratiquée dans les deux sens... pôle/collège, collège/pôle.

Des élèves que l'on pourrait qualifier de décrocheurs vont, de manière régulière sur quelques semaines, participer à des enseignements du Pôle, atelier menuiserie,

Grèce avec leurs camarades.

Une remédiation en français est mise en place avec toutes les classes de 6<sup>e</sup>, plus deux classes de 5<sup>e</sup> du pôle des métiers.

Des visites, des échanges d'élèves se pratiquent dans le cadre de la mise en réseaux.

Néanmoins, madame Puget pense que le projet d'établissement est là pour rassembler tout le monde (les élèves, et la communauté éducative) autour des grands axes d'orientation.

Elle souligne également que les élèves ont besoin d'être impliqués dans des projets tels que la préparation aux épreuves du CFG, la passation de cet examen est un élément de motivation pour les élèves et de travail en commun pour les professeurs.

Mais la grande fierté de madame Puget, c'est la boutique qui a une vitrine et une ouverture sur la rue, donnant ainsi à voir à tous ces passants de la vie quotidienne les réalisations des élèves, leur donnant parfois envie d'entrer et de venir acheter quelques produits.

L'atelier de Mme Puget s'articule autour de 3 axes forts :

- la fabrication en prêt à porter, couture, décor,
- la vente multiproduits (les productions de l'atelier menuiserie, de l'atelier peinture sont exposées et mises en vente à la boutique) et la gestion de la boutique,
- la retouche,
- l'atelier alimentation et services possède un restaurant pédagogique d'une vingtaine de places, qui, parfois s'agrandit vers la boutique pour accueillir plus de convives. Actuellement, le succès est évident.

Chaque fois qu'un nouveau client s'acquitte d'un achat, les élèves et leur professeur peuvent être fiers, cela veut dire que les critères de qualité du produit ont été respectés au cours de la fabrication.



La boutique est ouverte le vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 15 heures (entrée rue Ste Lucie)

rie, atelier alimentation et services, atelier habillement vente retouches.

« Cela leur permet de voir autre chose, d'entrevoir des solutions qu'ils n'avaient pas conçues ». Réciproquement, des élèves inscrits au pôle des métiers suivent parfois des enseignements généraux non dispensés en SEGPA par exemple, deux élèves ont suivi des cours de grec au collège et ont participé à un voyage en

## DU CÔTÉ DES DIRECTEURS...

Le directeur d'une SEGPA est avant tout détenteur d'un diplôme de directeur d'établissement ou de section d'éducation adaptée ou spécialisée. Titulaire

de ce diplôme, il exerce et fait exercer une mission de service public d'éducation et de formation visant à promouvoir l'intégration scolaire, professionnelle et sociale d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés ou en grande difficulté. À ce titre, il peut exercer

dans des établissements ou sections d'éducation adaptée sous tutelle de l'Éducation nationale (SEGPA par exemple) mais aussi dans des établissements d'éducation spécialisée sous tutelle d'autres départements ministériels (affaires sociales, santé, administration pénitentiaire, etc.)

**Ses missions sont au nombre de sept :**

1. Il exerce et fait exercer une mission de service public en s'appuyant sur les valeurs fondamentales du système éducatif et sur l'éthique professionnelle.
2. Il assure la promotion de l'intégration scolaire et la gestion des dispositifs de prise en charge adaptés aux personnes et au contexte.
3. Il anime une équipe pluridisciplinaire. Il suscite les travaux de recherche. Le directeur doit être le moteur tout en permettant à chacun dans le rôle qui lui est propre et avec sa personnalité de trouver sa place dans le puzzle institutionnel. Il doit à la fois savoir écouter, recueillir le point de vue de tous, respecter les différences, faciliter les relations et enfin décider. Animer, c'est vouloir développer un dynamisme en tentant de le faire partager, c'est encourager les initiatives,

c'est donner la parole aux silencieux, c'est créer un intérêt collectif.

4. Il établit et gère les relations institutionnelles. Il joue le rôle d'interface entre le « dedans » et le « dehors ».
5. Il conduit l'administration générale d'un établissement, d'un service ou d'une section d'éducation adaptée ou spécialisée.
6. Il assure l'administration du personnel.
7. Il assure la gestion d'un établissement, d'un service ou prend part à la gestion d'une section d'éducation adaptée ou spécialisée.

Le directeur d'établissement spécialisé ou de SEGPA est avant tout un « facilitateur » et « aujourd'hui les défis que nous impose la société impliquent que les leaders sachent que diriger implique plus de devoirs vis-à-vis d'autrui que de privilèges : que diriger c'est servir avant d'être servi ».

Marc Mauger  
Directeur de la SEGPA du collège Reynerie

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Textes de référence :**

- Arrêté du 9 janvier 1989 : Nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages.  
 Circulaire n° 90-108 du 17 mai 1990 : Le projet d'établissement.  
 Circulaire n° 92-143 du 31 mars 1992 : Mission d'insertion des établissements scolaires.  
 Circulaire n° 94-456 du 13 juillet 1994 : Obligations hebdomadaires de service de certains personnels de l'éducation adaptée.  
 Décret n° 96-465 du 29 mai 1996 : Organisation de la formation au collège.  
 Circulaire n° 96-067 du 20 juin 1996 : Enseignements généraux et professionnels adaptés.  
 Note de service n° 98-128 du 19 juin 1998 : Mise en œuvre de la rénovation des EGPA dans le second degré.  
 Circulaire n° 98-129 du 19 juin 1998 : Orientations pédagogiques pour les EGPA dans le second degré.  
 Circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 : Enseignement professionnel, modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans.

**Recueil d'accompagnement pédagogique des SEGPA :**

Ce recueil a été élaboré afin d'aider les inspections académiques, les équipes éducatives des collèges et les partenaires de conseils généraux. Il propose un cadre pédagogique des enseignements en technologie et en préformation professionnelle.

Vous trouverez ce recueil sur le site du rectorat [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr) dans espace professionnel puis ressources pédagogiques, ensuite cliquez sur enseignement professionnel et une dernière fois sur enseignement en SEGPA.

**Coordonnées des CCSD actuellement en service :**

(Nous ne connaissons pas encore celles de la CDOEA)

CCSD Toulouse nord  
Mme Battle  
Tel : 05 61 99 87 93

CCSD Toulouse sud  
Mme Cano  
Tel : 05 61 99 92 56

CCSD Toulouse centre  
Mme Guilhempéré  
Tel : 05 34 25 87 83

18 rue du Faubourg Bonnefoy  
31 500 Toulouse  
Fax : 05 34 25 87 83

**Quelques sites :**

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/ien31-ais/> : site de l' AIS (en cours d'élaboration)

<http://daniel.calin.free.fr/> : un site complet sur la psychologie, éducation et enseignement spécialisé, vous y trouverez un annuaire des sites concernant l'enseignement spécialisé.

<http://alain.granier2.free.fr/> : un enseignant qui a travaillé pendant 30 ans avec des adolescents en difficultés met ses outils de travail et ses réflexions à la disposition des collègues.

**LEXIQUE**

AIS : adaptation et intégration scolaires (1<sup>er</sup> degré)

CAAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires

CAEI : certificat d'aptitude à l'enfance inadaptée

CAPA-SH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées des élèves en situation de handicap

CCPE : commission de circonscription pré-élémentaires et élémentaires

CCSD : commission de circonscription du second degré

CDES : commission départementale d'éducation spéciale

CDOEA : commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés

CFA : centre de formation pour apprentis

CIPPA : cycle d'initiation professionnelle par alternance

CLIPPA : classe d'initiation préprofessionnelle par alternance

COTOREP : commission technique d'orientation et de reclassement professionnel

DGH : dotation globale horaire

EGPA : enseignement général professionnel adapté

EREA : établissement régional d'enseignement adapté

ITEP : Institut thérapeutique éducatif pédagogique

LEA : lycée d'enseignement adapté

LP : lycée professionnel

PE : professeur des écoles

PLP : professeur de lycée professionnel

Saisine : formalité par laquelle on sollicite une commission pour rendre décision

SEGPA : section d'enseignement général professionnel adapté

UPI : unité pédagogique d'intégration